

NOTICE EXPLICATIVE DES FINANCEMENTS

Conformément à la directive n°3/W/2022 de Bank Al-Maghrib du 19 mai 2022 fixant les modalités d'information des demandeurs de crédits, le présent document décrit les financements destinés à répondre à des besoins à usage professionnel.

Dans cette notice, WAFABAIL vous invite à découvrir l'offre commerciale des types de financements et les produits de garanties qui peuvent y être adossés.

WAFABAIL met également à votre disposition un catalogue pour les solutions de financement proposées qui présente à titre indicatif les caractéristiques propres à chaque produit : durée du crédit, composante coût, modalités de remboursement,etc.

Le délai de réponse maximum (accord ou rejet) est de 4 jours ouvrés pour le crédit-bail mobilier¹ et 5 jours ouvrés pour le crédit-bail immobilier¹, à partir de la date de recevabilité et de la complétude du dossier client et sous réserve d'un accord préalable de Tamwilcom dans le cas de dossiers couverts par une garantie Tamwilcom non déléguée.

En cas de refus de la demande de crédit, WAFABAIL vous communique verbalement le motif du rejet. Elle vous communique également verbalement, à votre demande, la note résultant de son système de notation interne et vous propose des mesures susceptibles d'améliorer cette note.

WAFABAIL accorde une attention particulière au dispositif d'alerte éthique. Ce dispositif est destiné à recueillir vos signalements relatifs à l'existence de comportements ou de situations susceptibles d'être qualifiés d'acte de corruption ou qui n'apparaissent pas conformes aux règles déontologiques et d'éthique professionnelle.

L'adresse : deontologie@wafabail.ma est mise à votre disposition pour l'exercice de votre droit d'alerte. Le dispositif mis en place garantit la stricte confidentialité des informations traitées, et permet aux lanceurs d'alerte d'exposer les faits à révéler tout en protégeant leur identité.

¹ Les délais sont susceptibles de varier pour les tickets de financement nécessitant une validation du Comité Général de Crédit Groupe, qui se tient une fois par semaine.

I. FINANCEMENTS

Crédit-bail mobilier

Le crédit-bail mobilier est une location d'une durée déterminée pendant laquelle WAFABAIL met à votre disposition un bien mobilier ou un matériel de votre choix moyennant le paiement de loyers, avec possibilité d'acquisition définitive de ce matériel en fin de contrat selon un prix convenu à l'avance (valeur résiduelle).

WAFABAIL peut mettre à votre disposition une enveloppe cadre - une ligne - qui correspond à une autorisation globale de financement portant sur un programme d'investissement défini.

Crédit-bail immobilier

Le crédit-bail immobilier est une location d'une durée déterminée pendant laquelle WAFABAIL met à votre disposition un bien immobilier à usage professionnel, construit ou à construire, moyennant le paiement de loyers.

Vous avez la possibilité d'acquisition définitive du bien en fin de contrat selon un prix convenu à l'avance (valeur résiduelle).

Lease-back

Le lease-back est l'opération par laquelle WAFABAIL acquiert auprès de vous un bien mobilier ou immobilier dont vous êtes déjà propriétaire pour vous le donner aussitôt en location dans le cadre d'un contrat de crédit-bail. L'opération doit être justifiée économiquement.

II. GARANTIES

Au cours de l'instruction de la demande de financement, WAFABAIL peut être amené à demander en couverture de ses financements une ou plusieurs garanties, selon l'appréciation de l'instance de décision.

Garanties usuelles

- **Assurance** : Garantie consentie dans le cadre de la souscription à une assurance. En cas de déchéance du terme, l'assurance s'engage à verser les sommes dues. Exemple : assurance tous risques, assurance décès-invalidité, assurance incendie, assurance explosion ...
- **Ordre de prélèvement** : WAFABAIL peut exiger que le remboursement des échéances qui lui sont dues dans le cadre de l'exécution du contrat de crédit, soient prélevées directement sur le compte bancaire du client. Le client autorise sa banque à prélever mensuellement sur son compte un montant qui est versé à WAFABAIL.
- **Garanties bancaires / étatiques** : Sûretés bancaires et étatiques.
- **Garanties personnelles et solidaires** : Garanties désignant un acte avec une personne physique ou morale qui s'oblige personnellement à honorer l'engagement.
- **Garanties hypothécaires** : Actes par lesquels une propriété sert de garanties au crédit (Titre foncier, réquisition...).
- **Nantissement** : Garantie d'un bien meuble ou immeuble (ex : nantissement de fonds de commerce, nantissement outillage et matériel d'équipement, nantissement immobilier, nantissement d'un véhicule automobile : barrement de la carte grise).
- **Garanties Tamwilcom** (hors promotion immobilière et pêche hauturière)
 - **Damane Istitmar** : Garantie couvrant des demandes des crédits d'investissement au profit des professionnels dont le montant est supérieur à 1 million de dirhams. La quotité garantie varie entre 50 et 70% du crédit en principal.
 - **Damane Express** : Offre de garantie SNGFE (Société Nationale de Garantie et de Financement de l'Entreprise) pouvant couvrir un crédit d'investissement et/ou de fonctionnement (par décaissement et/ou par signature), adossée au fond de garantie PME « DAMANE EXPRESS », à condition que le montant total du financement ne dépasse pas 1 million de dirhams. La quotité garantie varie entre 60 et 80% du crédit en principal.

NB : Le Comité ou l'instance délégataire compétente de WAFABAIL peuvent exiger d'autres garanties suivant la nature du projet.

L'offre des mécanismes publics de garantie est disponible sur le portail national d'appui à l'entrepreneuriat <https://www.almoukawala.gov.ma>